

Toulouse, le 22 août 2024

URBA
OST
Naire



Ville de Muret
M. André MANDEMENT
Maire
27 rue de Castelvielh
BP 60207
31601 MURET CEDEX



Nos réf. : LA/GD/SDE/NS0824 091

Objet : Consultation des PPA sur le projet de révision du PLU arrêté

Monsieur le Maire,

Par courrier, du 19 juillet 2024, vous sollicitez l'avis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne concernant la révision du PLU communal.

Nous partageons votre volonté de « doter (Muret) de nouvelles zones d'activités attractives » et de « définir le devenir et la vocation du secteur des Bonnets en relation avec la stratégie économique du Muretain Agglo ». Il est effectivement nécessaire de conforter Muret, comme un pôle d'emplois, majeur.

Les documents transmis et les orientations présentées n'appellent pas de remarque particulière de notre part. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Garonne émet par conséquent un avis favorable à votre projet de révision du PLU.

Nous profitons de ce courrier pour évoquer le Stecal Np « Création d'une déchetterie » à proximité de l'A64. Ce type d'équipement nécessaire pour les particuliers, l'est tout autant pour les professionnels et trop souvent l'accès aux déchetteries leur est interdit. Nous émettons le souhait que les artisans puissent utiliser les services de ce futur équipement pour des apports volontaires selon la typologie des déchets déjà acceptés dans les autres déchetteries de l'agglomération. Dans ce cadre, la Chambre de Métiers se tient à votre disposition si une réflexion est engagée sur cette possibilité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma sincère considération.

**Le Président,
L. AMOROS**

